



**Conseil de Direction**  
**Soixante-septième Session**

**GC/67/7**  
18 avril 2025

*Lyon, 6–8 mai 2025*  
*Format hybride*

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DURABLE DU CIRC**

1. En tant que Secrétaire *ès qualités* du Groupe de travail, la Directrice du CIRC présente ci-après le rapport du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC.
2. Ce rapport décrit les progrès réalisés par le Groupe de travail dans le cadre de la mission définie par le Conseil de Direction en mai 2024, tout en faisant remarquer que le travail est toujours en cours et devra se poursuivre à l'avenir.
3. Conformément à la [Résolution GC/66/R10](#), le Groupe de travail sur le financement durable du CIRC s'est réuni 4 fois par téléconférence : le 24 septembre 2024, le 9 décembre 2024, le 21 février 2025 et le 15 avril 2025.
4. Le Groupe de travail présente la version finalisée de son Cahier des charges (en Annexe), qui a été élaborée et approuvée par le biais d'un processus consultatif lors des réunions susmentionnées.
5. Le Groupe de travail a discuté de sa composition dans le cadre des consultations relatives au Cahier des charges. Il a été convenu que la composition de base du Groupe de travail telle qu'elle a été approuvée par le Conseil de Direction en mai 2024 serait maintenue et que d'autres représentants des Etats participants se verraient offrir la possibilité de participer aux discussions et de soutenir le travail du Groupe de travail lors des réunions futures.
6. Lors de ses différentes réunions, le Groupe de travail a mené des discussions approfondies sur la définition du financement durable pour le CIRC. Le Groupe a également délibéré de la nécessité de mettre en place des stratégies distinctes et de définir des objectifs clairs et des livrables afin de garantir la viabilité financière à long terme du Centre. Dans son travail de définition du financement durable, le Secrétariat du CIRC a adapté le cadre de financement durable de l'OMS à ses besoins spécifiques. Le modèle de financement de l'OMS met l'accent sur la prévisibilité, la souplesse et la résilience, des principes qui sont tout aussi essentiels pour le CIRC, en particulier compte tenu de la nature à long terme de la recherche sur le cancer. Le CIRC reconnaît par ailleurs que la viabilité financière du Centre nécessite d'aller au-delà du modèle de l'OMS et d'intégrer, en plus de ces principes, les principes d'indépendance, de transparence et de longévité dans la recherche.

Ces éléments sont essentiels pour maintenir l'intégrité scientifique du Centre et aligner le financement sur l'impact de la recherche à long terme sur les politiques.

7. Le Groupe de travail a soutenu l'adaptation au CIRC du modèle de financement de l'OMS tout en recommandant que l'accent soit mis sur le fardeau économique du cancer dans le monde, qui ne cesse d'augmenter, notamment sous l'effet du vieillissement de la population et de l'augmentation des coûts des soins de santé. Il est important de souligner la façon dont la recherche menée par le CIRC contribue à la mise en œuvre de solutions de santé publique économiques, aidant ainsi les gouvernements à réduire la pression financière qui pèse sur les systèmes de santé. Le Groupe de travail a reconnu que le renforcement du lien existant entre la recherche menée par le CIRC et la réduction des coûts des soins de santé donnera du poids à l'argumentaire d'investissement dans la recherche effectuée par le CIRC. Le Groupe de travail a convenu qu'une définition claire du financement durable et de l'orientation stratégique du cadre étaient essentiels pour guider son travail à venir.

8. A l'issue des discussions et sur la base des recommandations fournies par le Groupe de travail, le Secrétariat a présenté la définition suivante du financement durable, qui a été approuvée par le Groupe de travail :

*« Pour le CIRC, le financement durable fait référence à un modèle de financement garantissant la croissance à long terme, la stabilité et l'adaptabilité nécessaires à la réalisation de sa mission principale : mener une recherche sur le cancer à fort impact contribuant à l'élaboration des politiques de santé publique mondiales.*

*Il fournit au CIRC la base financière lui permettant de maintenir son excellence scientifique, d'encourager l'innovation et de conserver son rôle d'autorité mondiale de confiance. En s'assurant des ressources prévisibles et souples, le CIRC pourra atteindre de manière efficace les objectifs de ses quatre Piliers scientifiques – Données, Compréhension, Prévention et Connaissances – tout en conservant la résilience nécessaire pour relever les nouveaux défis, l'indépendance requise pour maintenir son intégrité scientifique et la longévité qui lui permettra de générer un impact à long terme pour les Etats participants, les décideurs et les partenaires de santé mondiale dans les domaines de la prévention, de la détection et de la lutte contre le cancer. »*

9. Le Groupe de travail a régulièrement passé en revue les informations actualisées fournies par le Secrétariat concernant l'argumentaire d'investissement du CIRC, qui est l'une des composantes de l'ordre du jour du Centre en matière de financement durable. L'argumentaire d'investissement est une initiative visant à illustrer l'impact de la recherche menée par le CIRC sur les politiques de santé publique ainsi que du soutien en faveur d'un financement durable. Il est destiné à servir d'outil stratégique pour engager le dialogue avec les bailleurs de fonds de la santé mondiale et renforcer la viabilité financière à long terme du CIRC.

10. Pour plus de clarté et pour un impact accru, le CIRC a décidé d'axer l'argumentaire d'investissement sur une thématique spécifique, plutôt que d'essayer d'évaluer de manière globale le large éventail d'activités du Centre. La thématique retenue est l'élimination du

cancer du col de l'utérus, un domaine dans lequel le CIRC a apporté une contribution significative au cours des dernières décennies, tout d'abord en identifiant le virus du papillome humain (VPH) comme principale cause du cancer du col de l'utérus, puis en travaillant à la classification de ce cancer, en effectuant des recherches sur la vaccination et en élaborant des programmes de dépistage. Pour l'élaboration de l'argumentaire d'investissement, le CIRC travaille en collaboration avec le *Victoria Institute of Strategic Economic Studies* (VISES), basé en Australie. Les principaux domaines de travail et les premières conclusions seront présentés lors de la session du Conseil de Direction en mai 2025. Le rapport final devrait quant à lui être publié en mai 2026, ce qui coïncidera avec la conférence scientifique organisée à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du CIRC.

11. Lors de l'une de ses réunions, le Groupe de travail a examiné le statut du Fonds de roulement du CIRC. L'objectif principal du Fonds de roulement est de remédier aux déficits de trésorerie à court terme découlant des retards de réception des contributions des Etats participants. S'il le juge nécessaire, le Conseil de Direction peut toutefois autoriser d'autres utilisations du Fonds de roulement. Le Groupe de travail a insisté sur le fait que celui-ci devait être utilisé uniquement pour financer les déficits à court terme et non pour remédier aux arriérés à long terme. Sur les conseils du Groupe de travail, le Secrétariat a accepté de se livrer à un exercice de comparaison au sein du système des Nations Unies et de passer en revue les rapports de l'Unité d'inspection conjointe sur le sujet, afin d'identifier d'éventuelles solutions adaptées aux spécificités du CIRC. Les discussions à ce sujet se poursuivront lors des prochaines réunions du Groupe de travail, l'objectif étant d'identifier une solution et de fournir des recommandations au Conseil de Direction lors des sessions à venir.

12. La Directrice exprime sa gratitude aux membres du Groupe de travail pour le travail réalisé au cours de l'année précédente. Celui-ci a permis d'établir une base qui sera utilisée pour mettre en place une structure de financement plus durable et plus efficace pour le CIRC. Avec le soutien continu des Etats participants, des parties prenantes et de la communauté élargie de recherche sur le cancer, le Centre entend faire avancer la mission cruciale qui lui incombe dans le domaine de la prévention et de la recherche sur le cancer.

13. La Directrice demande au Conseil de Direction i) d'approuver le Cahier des charges du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC tel qu'il est proposé et ii) de réaffirmer la mission du Groupe de travail.

## ANNEXE

### **Cahier des charges du Groupe de travail sur le financement durable du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)**

Le présent Cahier des charges définit les objectifs, la portée, la composition, les responsabilités et le cadre de gouvernance du Groupe de travail sur le financement durable et fournit une feuille de route pour ses activités destinées à soutenir les objectifs de financement durable du CIRC.

#### **Composition :**

- Représentants du Conseil de Direction du CIRC et
- Un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé

La Directrice du CIRC sera Secrétaire *ès qualités* du Groupe de travail et pourra déléguer ses fonctions à d'autres membres du Secrétariat, le cas échéant.

Le Groupe de travail pourra également inviter des représentants d'autres Etats participants en qualité d'invités ou d'observateurs afin de faire avancer les discussions.

Le Groupe de travail pourra inviter des personnes des catégories mentionnées ci-dessous pour assister aux réunions du Groupe de travail et participer, sur demande et de manière appropriée, en tant que conseillers dans leur domaine d'expertise sur les sujets de la responsabilité du Groupe de travail :

- Parties prenantes externes disposant d'une expertise en finance, collecte de fonds, santé publique et développement international.
- Experts et consultants externes disposant de connaissances spécialisées en financement durable et en financement de la santé mondiale.

#### **Objectifs :**

- Définir le concept de « financement durable » du CIRC ainsi que des critères mesurables d'évaluation de sa viabilité financière ;
- Examiner un argumentaire d'investissement élaboré par le Secrétariat pour le CIRC et mettant l'accent sur l'impact du Centre, sa proposition de valeur unique et ses besoins de financement requis pour l'exécution de ses activités de base et de ses priorités stratégiques ; et
- Fournir, lors des sessions du Conseil de Direction, des informations actualisées incluant des recommandations sur les actions des Etats participants et du Secrétariat susceptibles d'augmenter les contributions statutaires existantes.

### Responsabilités :

- Evaluer le paysage financier actuel du CIRC, notamment ses sources de financement, ses contraintes budgétaires ainsi que les difficultés financières auxquelles il est confronté ;
- Passer en revue et analyser les anciens modèles et mécanismes de financement utilisés par le CIRC et les organisations internationales similaires afin d'identifier les bonnes pratiques et les enseignements qui en ont été tirés ;
- Organiser régulièrement des réunions et des téléconférences afin de discuter des progrès, de partager des réflexions et de formuler des recommandations sur les stratégies de financement durable ;
- Etudier des modes et des mécanismes de financement innovants ainsi que des possibilités de partenariat afin de diversifier les sources de financement du CIRC et d'améliorer sa résilience financière ;
- Identifier les risques potentiels et les obstacles à un financement durable et proposer des stratégies d'atténuation afin d'y remédier de manière efficace ;
- Collaborer avec le Secrétariat afin de faciliter le partage d'informations, la collecte de données et l'analyse nécessaires à la prise de décisions ;
- Assurer la liaison avec l'OMS et les autres organisations partenaires afin de tirer parti de leur expérience et de leur expertise en matière de financement durable ;
- Etudier les possibilités de réalisation de gains d'efficacité et d'économies *via* le renforcement de la collaboration avec l'OMS ;
- Examiner :
  - L'élaboration de l'argumentaire d'investissement pour le CIRC ainsi que des autres documents appropriés.
  - Les rapports, présentations et autres supports de communication préparés par le Secrétariat afin de communiquer les conclusions et les recommandations au Conseil de Direction, aux représentants officiels des Etats participants ainsi qu'aux autres parties prenantes.
  - Les règles, réglementations et politiques de l'organisation applicables concernant le financement du CIRC, y compris l'utilisation du Fonds de roulement.

### Durée et compte rendu :

Le Groupe de travail sera créé pour une période initiale d'un an. Il formulera des recommandations claires à l'attention du Conseil de Direction et sera renouvelé lors de la 67<sup>e</sup> Session du Conseil de Direction, en mai 2025.